

Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & **Societies**

Vol. 13, n°2 | 2009 Varia

Sälter (Gerhard), Polizei und soziale Ordnung in Paris. Zur Entstehung und Durchsetzung von Normen im Städtischen Alltag des Ancien Régime (1697-1715)

Frankfurt am M., Vittorio Klostermann, 2004, 499 pp., ISBN 3-465-03298-5 [Police et ordre social à Paris. Genèse et portée de normes dans la vie urbaine quotidienne sous l'Ancien Régime]

Ulrike Krampl



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/chs/1119

ISSN: 1663-4837

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2009

Pagination: 143-146 ISBN: 978-2-600-01387-1 ISSN: 1422-0857

Référence électronique

Ulrike Krampl, « Sälter (Gerhard), Polizei und soziale Ordnung in Paris. Zur Entstehung und Durchsetzung von Normen im Städtischen Alltag des Ancien Régime (1697-1715) », Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies [En ligne], Vol. 13, n°2 | 2009, mis en ligne le 22 septembre 2009, consulté le 30 avril 2019. URL: http://journals.openedition.org/chs/1119

© Droz

Comptes rendus Reviews

Sälter (Gerhard), Polizei und soziale Ordnung in Paris. Zur Entstehung und Durchsetzung von Normen im Städtischen Alltag des Ancien Régime (1697-1715), Frankfurt am M., Vittorio Klostermann, 2004, 499 pp., ISBN 3-465-03298-5 [Police et ordre social à Paris. Genèse et portée de normes dans la vie urbaine quotidienne sous l'Ancien Régime].

Issu d'une thèse de doctorat d'histoire à la Freie Universität Berlin, le livre de l'historien allemand Gerhard Sälter propose une étude minutieuse et stimulante de la formation de la police parisienne au début du XVIIIe siècle. Le sous-titre, Genèse et portée de normes dans la vie urbaine quotidienne, annonce d'emblée l'axe d'analyse choisi. Sans se contenter d'expliquer un système naissant, il s'agit de comprendre le déploiement réel d'une conception de l'ordre dans la vie urbaine de tous les jours, comprendre donc «l'ordre social dans un contexte local» (p. 12). Focalisant l'attention historienne sur la pratique policière et distinguant les points de vue des autorités et celui des citadins, la démarche de G. Sälter permet de réinterroger la centralisation administrative et juridique de l'exercice du pouvoir, trame de fond, on le sait, de la formation de l'État moderne. On devine les inspirations historiographiques, d'abord allemandes, tant pour l'approche pragmatique de l'exercice du pouvoir, élaborée par et à la suite d'Alf Lüdtke¹, que pour la question de l'impact de la norme administrative et juridique sur l'espace social, approche qui anime de nombreux travaux historiques outre-Rhin sur la «gute Policey», la police au sens ancien du terme, qu'il s'agisse de l'activité législative (Policeyordnungen) ou de la mise en place de l'ordre dans un contexte local précis². Or, pour saisir la pratique du pouvoir à un échelon significatif de la vie urbaine ordinaire et ce dans une ville qui, vers 1700, compte environ 500 000 âmes, G. Sälter a recours aux termes de voisinage et de «communautés» de l'historien australien, spécialiste de la France d'Ancien Régime David Garrioch³. Il aborde ainsi la constitution de la police parisienne

Alf Lüdtke (dir.), Herrschaft als soziale Praxis, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1991.

² Cf. les activités de l'Institut Max Planck pour l'histoire du droit, les journées d'étude annuelles du réseau histoire de la police, à Stuttgart (cf. le site, suivi par l'historien du droit autrichien Josef Pauser, qui héberge les «working papers» présentés lors des journées [http://univie.ac.at/policey-ak/]). Parmi les travaux récents dans la veine de l'histoire policière «pratique» en contexte local, cf. André Holenstein et al. (dir.), Policey in lokalen Räumen. Ordnungskräfte und Sicherheitspersonal in Gemeinden und Territorien vom Spätmittelalter bis zum frühen 19. Jahrhundert, Francfort-sur-le-Main, Vittorio Klostermann, 2002.

David Garrioch, Neighbourhood and Community in Paris, 1740-1790, Cambridge, 1986.

en l'articulant avec les modes informels de l'organisation sociale mais aussi, en suivant l'historien italien Paolo Piasenza, le souci de l'ordre comme enjeu politique⁴. L'objet principal du livre n'est ainsi pas l'organisation de la police, mais l'élaboration de l'ordre social par des acteurs, certes pas égaux, mais pluriels.

Le deuxième choix stratégique du livre s'avère également intéressant. L'auteur restreint son objet d'étude à une période relativement courte du début du XVIIIe siècle (1697-1715), ce qui tranche avec la plupart des travaux précédents – et récents - qui privilégient la police des Lumières de la seconde moitié du siècle. G. Sälter se concentre sur une «période-clé» (p. 43) de l'histoire de la police française, transition institutionnelle qui fait de la capitale française un véritable laboratoire de principes et de techniques d'investigation et de contrôle. Ce sont les années de la lieutenance générale de Marc René Voyer de Paulmy, marquis de d'Argenson et les dernières du long règne de Louis XIV, plus difficiles à appréhender que la police éclairée de Berryer, Sartine et Lenoir, en raison de l'instabilité même de l'objet «police»: s'il existe, depuis 1667, un lieutenant général de police aux attributs potentiellement vastes, il ne dirige aucun corps homogène et encore moins une institution clairement caractérisée. Cependant, l'instauration d'une instance propre en dehors des cadres anciens, vise à déposséder des élites urbaines, dont avant tout le parlement de Paris, de leur compétence en matière de police et déstabilise un mode d'action qui reposait sur le partage de valeurs fondamentales (l'équité, la paix et le souci du bien commun), l'acception de l'autogestion locale et corporative ainsi que les principes de consultation des notables et la recherche de consensus. D'une importance particulière pour la capitale, le transfert de la police urbaine sous la compétence royale, s'inscrit dans un processus plus vaste et opérant parfois par la force d'accroître, après la Fronde, la mainmise du pouvoir royal central sur le gouvernement et la gestion municipaux.

L'État, même sous sa forme absolutiste, ne saurait à lui seul définir, au jour le jour, la réalité de l'ordre social. Sa concrétisation est définie, exercée et modelée par des hommes, et non seulement par ceux qui sont mandatés par la couronne. Là est l'intérêt du travail de G. Sälter puisqu'il ne se limite pas à étudier ce que disent les divers acteurs de la police de leur travail, mais aussi ce qu'ils font: leurs pratiques de surveillance, du maintien et de la sanction de l'ordre dans la ville. Après une introduction méthodologique et historiographique très étoffée qui présente l'état de la recherche internationale, l'auteur procède en neuf étapes chrono-thématiques. La norme, et c'est son argument central, ne se fabrique pas de façon unilatérale, d'en haut: «An der Herausbildung sozialer Normen waren viele Akteure mit unterschiedlichen Interessen, Machtpositionen und Einwirkungsmöglichkeiten beteiligt, deren Konflikte und unbeabsichtigtes Zusammenwirken bei der Gestaltung sozialer Ordnung in der alltäglichen Praxis beobachtet werden können/L'élaboration des normes sociales est le fait de plusieurs acteurs dont les intérêts, le pouvoir et l'influence pouvaient diverger mais dont on peut observer, dans la pratique quotidienne, les conflits et la coopération fortuite dans la fabrication concrète de l'ordre social» (p. 461).

Importants surtout pour un public germanophone, moins familier avec l'histoire française, les deux premiers chapitres établissent le contraste entre modalités de polices anciennes et les principes introduits par la création de la lieutenance géné-

⁴ Paolo Piasenza, Polizia e città. Strategie d'ordine, conflitti e rivolte a Parigi tra sei e settecento, Bologna, Il Mulino, 1990.

rale de police en 1667. Le pas décisif n'est cependant franchi qu'à l'arrivée de d'Argenson en 1697, lorsque les difficultés économiques de la période (la guerre et surtout les crises démographiques des années 1690) font, aux yeux des autorités, de la pauvreté itinérante un élément perturbateur de l'équilibre urbain.

Le regroupement sous une autorité unique des compétences, incombant auparavant aux élites locales, s'avère laborieux. Confronté à une résistance certaine de la part des agents locaux traditionnels, notamment les commissaires du Châtelet (juridiction parisienne), d'Argenson ne saurait se soustraire pleinement à la logique des réseaux informels, fondée sur les intérêts et les concurrences au sein des élites urbaines. Les chapitres III, IV et V proposent ainsi une étude différenciée de la coopération délicate entre lieutenance générale et agents de l'ordre traditionnels (commissaires, personnels de justice subalternes comme des huissiers à cheval ou sergents à verge, ainsi que les compagnies militaires du guet et de la garde), dans la pratique judiciaire de la Chambre de police. Présidée par d'Argenson, celle-ci lui sert de scène pour afficher son pouvoir mais ne lui accorde pas pour autant tout pouvoir décisionnel. Au contraire, le – théorique – chef de la police ne semble pas en mesure d'exercer une emprise déterminante sur la formation des normes dans l'espace urbain car les commissaires, grâce à leur connaissance intime des intérêts sociaux locaux, conservent la mainmise sur les affaires traitées par la juridiction policière.

Cependant, la nouvelle police, celle qui vise à institutionnaliser le contrôle social, est ailleurs. Le vide laissé par la mise à l'écart des instances locales de l'ordre conduit à expérimenter, puis à mettre en place de nouveaux modes de contrôle de l'espace public. L'auteur isole plusieurs échelons constitutifs de l'élaboration d'une 'institution' policière. Un personnel directement attaché à la lieutenance, les inspecteurs (chap. VI), dont le domaine d'exercice est sensiblement élargi, notamment sur le contrôle de l'économie de la pauvreté (chap. VII), développe un mode opératoire spécifique grâce au recours massif, de la part de d'Argenson, à l'ordre du roi (chap. VIII). Parallèlement aux cadres établis, le lieutenant général pose ainsi les premiers jalons d'une démarche ordonnatrice plus intrusive, à laquelle les commissaires ne se prêtent pas et qui rencontre bien évidemment des résistances auprès de la population. En mobilisant des ressources dont il dispose grâce à sa proximité du pouvoir royal, d'Argenson est en mesure de distribuer faveurs et dédommagements supplémentaires, il se constitue une clientèle dans laquelle sont recrutés les inspecteurs en 1708. Disposant ainsi d'une franchise inédite, souvent entachée de violences et surtout de corruption, les inspecteurs verront leur charge supprimée et devront répondre de leurs procédés lors des procès à partir de 1716.

Sur l'autre front se trouvent les citadins. L'un des actes-clé pour étendre la mainmise sur les relations hiérarchiques traditionnelles, structurées par les corps de métier, la famille et l'économie locale de l'honneur, réside dans l'obligation de faire valider, par le lieutenant général de police, les demandes d'enfermement présentées par les sujets. Les normes sont ainsi mises en circulation. Émanant des communautés, elles sont reprises par les autorités urbaines (Châtelet, police), puis redistribuées dans la population à travers le passage obligé par les instances officielles. Les conceptions locales de l'ordre intègrent – voire s'approprient⁵ – ainsi les principes venus d'en haut qui avaient eux-mêmes été élaborés localement. Se voulant et se

⁵ Cf. Arlette Farge et Michel Foucault, prés., Le désordre des familles, Paris, Gallimard/Julliard, coll. Archives, 1982.

présentant comme de plus en plus indépendante des intérêts locaux, la police comme contrôle social institutionnalisé ne saurait entièrement ignorer les mécanismes normatifs locaux. En même temps, dégagé des contraintes de la procédure judiciaire (notamment la preuve), l'ordre du roi par son extension à d'autres domaines de la vie urbaine (mendicité, puis criminalité) devient un « instrument de contrôle social » (chap. IX) de premier ordre.

La nouvelle police ne se substitue donc pas à l'ancienne, il y a interférence, voire appropriation progressive, de la part du lieutenant général, relayé par les inspecteurs et, à moindre titre, par les commissaires, des formes locales de l'ordre pratiquées au sein des communautés. Si l'argument convainc, la démonstration que propose G. Sälter tend parfois à voir trop systématiser ce qui relève de la complexité, voire contradiction. Il n'empêche qu'il parvient à montrer que ce moment crucial dans la formation de la police moderne consiste moins en une rationalisation délibérée mais en un processus porté par des acteurs sociaux divers, à la marge de manœuvre certes inégale, d'une négociation parfois âpre entre les agents de la police nouvelle et la population ainsi que par une intégration, voire une incorporation des modes locaux et policiers de contrôle social.

Proche des arguments développés par Paolo Piasenza, le travail de G. Sälter est une contribution intéressante au champ de recherche, depuis peu ravivé, de l'histoire de la police. Des apports importants sont à attendre de l'analyse des pratiques policières, au sens large du terme (pratiques d'écriture, pratiques administratives, concurrence de compétences, etc.⁶), dans leur interaction nécessaire – qui oscille entre répression et appropriation – avec une population qui, au cours d'un XVIII^e siècle à l'intranquillité croissante, ne cesse de se diversifier.

Ulrike Krampl Université François Rabelais Département Histoire et Archéologie 3, rue des Tanneurs F-37041 Tours Cedex ulrike.krampl@univ-tours.fr

Bergère (Marc), Une société en épuration. Épuration vécue et aperçue en Maine-et-Loire de la Libération au début des années 50, Rennes, PUR, 2004, ISBN 2-86847-848-4

Placé sous la direction de Marc Bergère, spécialiste de l'épuration française, ce volume regroupe les contributions d'un colloque organisé en 2006 par le GDR (groupement de recherche) «Les entreprises françaises sous l'Occupation», consacré à l'épuration économique en France. Partant de l'opposition apparente entre une collaboration économique *a priori* importante, et une épuration économique *a priori*

Vincent Milliot et al. (coord.), dossier «Espaces policiers», RHMC, 2003, 50, 1; Vincent Milliot et al. (dir.), Les Mémoires policiers, 1750-1850. Écriture et pratiques policières du Siècle des Lumières au Second Empire, Rennes, PUR, 2006; Vincent Denis, Une histoire de l'identité. France, 1715-1815, Seyssel, Champ Vallon, 2008; Julie Allard, Images paradoxales: perceptions et représentations de la place de Grève au XVIII^e siècle, thèse de doctorat, Montréal, UQAM, 2008.